



DECISION PORTANT DELEGATION

Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion

D E C I D E

Article 1 : il est accordé une délégation à

Monsieur Hugues ATCHY pour la **Zone NORD**, en appui au délégué principal Monsieur Patrick ECLAPIER.

Madame Béatrice BADIN pour la **Zone SUD**, en appui au délégué principal Monsieur Franck ROBERT

Monsieur Jean-Claude CORREE pour la **Zone EST**, en appui au délégué principal Monsieur Willy NOURBY

Monsieur Jean-François MAILLOT pour la **Zone OUEST**, en appui au délégué principal Monsieur Joël MELCHIOR.

Article 2 : Cette délégation s'exerce dans les mêmes conditions que celles relatives à la délégation dont bénéficie le délégué principal de zone.

Article 3 : Cette délégation vaut exclusivement pour le domaine défini à l'article 1.

Article 4 : La présente délégation prendra fin par décision du Président de la Chambre de Métiers et de l'artisanat. Elle sera notifiée aux intéressés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5 : Les délégations de fonction consenties aux intéressés sont faites conformément aux textes en vigueur.

Fait à St-Denis, le 02 juin 2005

Le Président,

G. PAYET